

Ismael Toorawa, directeur des opérations du PNUD : « L'aide de Maurice au Népal a servi à créer des emplois d'urgence »

En vacances à Maurice, Ismael Toorawa, directeur des opérations du PNUD, évoque le violent séisme qui a frappé le Népal récemment. Il explique que comment ce pays de l'Himalaya se reconstruit lentement et pourquoi l'aide de la communauté internationale (incluant celle de Maurice) est nécessaire...

> Vous étiez posté au Népal pendant deux ans, pouvez-vous nous raconter comment a été vécu le récent tremblement de terre ?

Le Népal a déjà subi un tremblement de terre en 1934. Les sismologues avaient prédit d'autres séismes importants, mais nul ne pouvait savoir où et quand ils allaient frapper. Une chose à préciser : ce n'est pas tant le séisme qui a tué, mais plutôt les bâtiments fragiles, inadaptés. Le Népal étant un pays pauvre, beaucoup de normes de construction n'ont pas été respectées, ce qui a provoqué d'énormes dégâts.

L'épicentre était situé hors de la vallée, dans des régions habitées par des gens très pauvres, qui n'ont pas les moyens de bâtir des constructions solides.

Après le tremblement de terre, les services de base à Katmandou ont été rétablis deux ou trois jours après le séisme. Dans les régions les plus affectées, les plus reculées, certains services n'ont toujours pas été rétablis.

> Vous avez eu très peur...

Quand cela s'est produit, j'étais avec ma femme et mes enfants dans un hôtel... C'était effrayant... On ne sait pas ce qui se passe. On est pris de court. Ça n'avait rien à voir avec un cyclone par exemple. Outre les dégâts causés par un tremblement de terre, les réactions psychologiques amplifient cette peur. À chaque fois que vous entendez un camion, une vibration forte, vous revivez ce moment-là. Il faut vivre avec. À Maurice, on a la chance de vivre dans une zone à risques (NDLR les cyclones) pendant un temps limité, alors que les Népalais vivent avec ces risques en permanence.

> Le Népal arrive-t-il à se reconstruire ?

Selon les estimations, plus d'un million de Népalais ont besoin de soutien pour leur subsistance alimentaire quotidienne. Le programme alimentaire mondial (PAM) aide, mais il faut rétablir la fourniture en eau potable et les services sanitaires.

La tâche se complique davantage, car depuis juin, le Népal est entré dans la saison de la mousson. Ce qui provoque de grosses averses accompagnées d'inondations et de glissements de terrain. Cela rend plus difficile notre mission d'assistance.

La logistique pour atteindre ces lieux reculés est difficile à établir. Toutefois, petit à petit, le Népal se remet debout avec l'aide de la communauté internationale.

Les gens viennent au Népal visiter les bâtiments historiques. Certains temples – qui datent parfois de 300 à 500 ans – ont été sévèrement endommagés. Il faudra du temps pour les reconstruire. Cette situation affectera gravement le tourisme qui fait vivre le pays.

Le Népal est un pays en voie de développement. Il aspire à devenir un pays à revenus inter-



« Plus d'un million de Népalais ont besoin de soutien pour leur subsistance alimentaire et il faut rétablir la fourniture en eau potable et les services sanitaires. »

médiaires d'ici 2030... Ce séisme a gravement remis en question les ambitions économiques du pays. Ce ralentissement économique aura un effet domino sur le bien-être social, l'éducation, la santé et autres secteurs clés.

> Quel rôle pourrait jouer la communauté internationale ?

Dans l'immédiat, le rôle de la communauté internationale serait d'aider le Népal à se remettre rapidement debout. Sur le long terme, elle devrait aider le pays à rétablir sa croissance économique.

La communauté internationale apporte un soutien technique et financier crucial pour le rétablissement des infrastructures. Pour que le Népal atteigne ses objectifs de développement, il faut compenser le ralentissement des investissements tant privés que publics. Il est donc impératif que le Népal reçoive des investissements directs de l'étranger. C'est un peu compliqué, car il faudrait établir un climat politique et économique favorable. Un moyen d'atteindre cet objectif est d'aider le Népal à rédiger une Constitution. La communauté internationale peut aider en ce sens.

> Justement, Maurice a aussi aidé le Népal...

Les Mauriciens ont contribué près d'un million de dollars au programme d'aide des Nations Unies pour le séisme. Cela a servi à créer des emplois d'urgence, à restaurer les infrastructures publiques, les services de base pour les communautés sinistrées.

Le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) avec la collaboration des Mauriciens a apporté une aide aux ménages dirigés par les femmes. On a rebâti plus de 1200 maisons dans plus d'une douzaine de communautés. Le PNUD a fourni des emplois d'urgence à 3 000 personnes et a aidé à rétablir l'approvisionnement en eau potable et le système sanitaire. Je suis très fier de la contribution des Mauriciens.

> Les dons vont-ils réellement aux sinistrés ?

Vous savez, dans une situation de tremblement de terre, il y a beaucoup de chaos. Beaucoup de gens veulent aider et cela crée parfois une cacophonie. C'est très difficile de tout coordonner. Généralement, la situation s'améliore après quelques semaines. On peut alors évaluer les besoins réels de la communauté.

Le Népal a reçu beaucoup d'aides et cela a touché les populations sinistrées.

> Comment les Mauriciens peuvent-ils aider ?

Le Népal aurait besoin de soutien en nature : le savoir technique sur le logement sûr et abordable pourrait servir, car il est essentiel pour reconstruire plus d'un demi-million de maisons et bâtiments. Le site du Premier ministre du Népal donne plus d'informations à ce sujet.

> Certains Mauriciens se sont déplacés au Népal. Était-ce vraiment nécessaire ?

Oui. Beaucoup de pays ont offert de l'assistance technique : des services pompiers, des associations d'ingénieurs. Les Mauriciens ont surtout aidé les blessés. Toute forme d'aide est la bienvenue.

> Vous parlez de votre métier avec passion... Pourquoi l'avoir choisi ?

Je suis directeur des opérations du PNUD. Je suis affecté au Népal depuis août 2013. Il n'existe pas beaucoup de métiers qui vous permettent d'aider les gens en étant rémunérés. On a vraiment l'opportunité d'aider des communautés. Dans les régions où je me rends, on n'y va pas en touriste. Nous répondons à des besoins humains. Cela vous comble de satisfaction. À la fin de votre carrière, vous pouvez vous dire que vous avez contribué à améliorer la vie d'autres personnes de manière concrète. Les gens ont confiance en nous, malgré les critiques. C'est souvent difficile d'être coupé de sa famille, de ses enfants. Je veux transmettre ces valeurs à mes enfants : les sacrifices ne servent pas simplement à obtenir une satisfaction matérielle.

Mélanie Valère



Les bénévoles mauriciens à l'oeuvre lors du séisme au Népal.

À propos de la polémique sur la rémunération des employés d'ONG...

Le directeur des opérations du PNUD s'est exprimé, au cours de l'entretien donné à DisMoi, sur le mode de fonctionnement des ONG. Ismael Toorawa commente la réflexion selon laquelle à Maurice, les directeurs et autres employés des ONG sont très souvent critiqués parce qu'ils reçoivent un salaire... « Pour qu'une machinerie fonctionne, il faut des gens. Pour avoir des gens, il faut un

salaire », réagit-il. « Si vous voulez de la compétence, si vous voulez attirer les personnes les plus compétentes, il vous faut rémunérer ces personnes au même titre que le secteur privé. On ne peut s'attendre à ce que la compétence soit gratuite et bénévole. Ce n'est pas parce qu'on travaille pour une organisation non gouvernementale qu'il ne faut que des volontaires. Certes, il en faut, mais on ne peut prendre des volontaires

comme cadres. C'est la loi du marché qui dicte les salaires. Il faut évaluer la responsabilité qui va avec leur engagement. Certains cadres exercent plus de responsabilités qu'un directeur d'une société publique. L'objectif est certes différent, mais les employés des ONG seront jugés sur l'impact qu'ils auront eu sur la société. Si les résultats ne sont pas toujours tangibles, il n'empêche qu'ils sont réels. »

Comité Droits des femmes : « Après la théorie, place à la pratique »

Sharvina Yallappa, Beatrice Mercier et Véronique Laboule-Cotte ont suivi le cours avancé en droits humains et citoyenneté dispensé par DisMoi. Elles racontent leur expérience.

« La formation avancée en droits humains et citoyenneté a été très enrichissante. Les participants se sont regroupés en comités pour traiter des thèmes de leur choix. Le nôtre s'est focalisé sur la promotion des droits des femmes. Pendant les sessions, nous avons été exposées à l'aspect théorique des sujets abordés, puis nous avons travaillé en groupe, en petits comités. A la maison, nous avons poursuivi nos recherches et mis par écrit nos réflexions.

Nous avons choisi d'intégrer le comité Droits des femmes, car nous estimons qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer leur situation à Maurice et dans le monde. La pauvreté, la prostitution forcée, la toxicomanie, l'exploitation sous toutes ses formes, la perception même de la violence à l'égard des femmes dans la société : tous

ces sujets méritent réflexion et action.

Travailler en groupe nous a permis d'approfondir le sujet, d'accroître nos connaissances, de les partager avec les autres et d'apprendre des autres participants. C'est une riche interaction : le fait de discuter d'un sujet d'intérêt commun nous donne une bonne synergie de groupe, de l'engagement et de la motivation. Nous n'améliorerons pas la situation des femmes du jour au lendemain. C'est un processus à long terme. L'éducation aux droits humains y contribue. Elle commence par soi, d'où l'importance de se former grâce aux cours de DisMoi.

Ensuite, nous voulons apporter notre contribution à la société. Nous voulons être des citoyennes actives de la République de Maurice. Le bénévolat rend meilleur : autant ceux que nous aidons que nous-mêmes au niveau personnel.

Au niveau du comité, outre la formation, une expérience sur le terrain est impérative pour mieux comprendre la situation des femmes en détresse à Maurice. Cela nécessitera une visite et une formation dans une ONG qui accueille ces femmes. Nous souhaitons œuvrer sur place pour mieux les comprendre et ensuite émettre des propositions.

Rappelons que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de l'ONU, ratifiée le 18 décembre 1979 et en vigueur depuis le 3 septembre 1981, exige des pays membres (dont Maurice) qu'ils mettent tout en œuvre pour l'avancement de la situation de la femme. »



Sharvina Yallappa.



Beatrice Mercier.



Véronique Laboule-Cotte.